



Services *pour* VOUS



Guide des services du gouvernement du Canada à
l'Île-du-Prince-Édouard



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

Table des matières



Environnement

- Vous pouvez lutter contre les changements climatiques . . . **4**
- Comment protéger notre patrimoine naturel **4**



Familles

- De l'aide pour les femmes enceintes
qui ont besoin de soutien **5**

Finances personnelles

- La période des impôts : on peut s'entraider **6**
- Pour faire une demande d'assurance-emploi par Internet . . . **7**

Formation pour les jeunes

- Un premier pas vers un emploi à temps plein **7**
- Les jeunes explorent le Canada **8**

Immigration

- Un bon départ pour les nouveaux arrivants au Canada **9**
- Pour les résidents permanents qui voyagent à l'étranger **9**



Innovation

- Pour souligner le travail des jeunes entrepreneurs **10**
- Pour appuyer vos idées d'affaires **11**

Sécurité et prévention

- Une influence positive sur les jeunes **11**
- Vous avez besoin de parler? Nous sommes à l'écoute **12**
- Les chutes chez les aînés **13**

■ **Nouvel accord sur les soins de santé** **14**

■ **Contactez le gouvernement du Canada** **15**

Coût unitaire d'impression et de distribution : 33¢



PF4-2/2002-3
0-662-67013-2

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par Communication Canada, 2003

Introduction

Les services du gouvernement du Canada sont conçus pour répondre à vos besoins changeants. Ce guide, *Services pour vous*, décrit quelques-uns de ces services et vous explique comment ils fonctionnent et comment les obtenir. Il contient sept sections. Chacune de ces sections correspond à des besoins individuels ou à des questions d'intérêt commun.

- Tous les sujets sont en caractères **gras**.
- Les titres des brochures et dépliants sont en *italiques*.
- À la fin de chaque description, vous avez des numéros de téléphone sans frais et des sites Internet.
- À la fin du guide, vous trouverez aussi une liste détachable des numéros de téléphone et des sites Internet de nombreux autres services du gouvernement.



Nous vous invitons à conserver *Services pour vous*. Il vous sera utile pour trouver le bon programme ou service, si vos besoins changent.

Pour vous renseigner sur d'autres services

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres services du gouvernement du Canada en :

- composant le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232), le centre de renseignements généraux du gouvernement du Canada ;
- visitant le site Internet principal du gouvernement du Canada : canada.gc.ca

Vous pouvez obtenir ce guide en gros caractères, sur cassette audio, en braille et sur disquette en composant le 1 800 O-Canada.

Environnement

Vous pouvez lutter contre les changements climatiques

Les changements climatiques affectent notre santé, l'environnement et l'économie. Mais tout le monde peut combattre les changements climatiques. En utilisant moins d'énergie, nous pouvons réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont responsables des **changements climatiques**. Voici quelques moyens simples d'utiliser moins d'énergie :

- Éteignez les lumières, appareils ménagers, téléviseurs et ordinateurs lorsque vous n'en avez pas besoin.
- Calfeutrez les portes et les fenêtres.
- Consultez l'étiquette ÉnerGuide lorsque vous achetez des électroménagers.
- Évitez de laisser tourner le moteur de votre véhicule. Lorsque vous le laissez tourner pendant 10 secondes, il consomme plus de carburant que si vous fermez le moteur et le redémarrez.
- Baissez le thermostat la nuit ou quand vous quittez la maison.
- Utilisez des ampoules fluorescentes compactes. Elles durent plus longtemps et consomment 75 % moins d'énergie.
- Nettoyez ou remplacez régulièrement le filtre de votre fournaise.
- Installez des pommes de douche à débit réduit.
- Réparez les robinets qui coulent.

☎ 1 800 O-Canada

🌐 www.changementsclimatiques.gc.ca

Comment protéger notre patrimoine naturel

Le **parc national de l'Île-du-Prince-Édouard** est l'un des endroits les plus populaires de la province. Il attire plus d'un million de visiteurs par année.


Mais plusieurs parties du parc, comme les dunes sablonneuses, sont fragiles.

Les dunes dépendent des roseaux des

sables. Les roseaux des sables font courir des racines et des rameaux dans le sable pour le stabiliser. Sans ces roseaux, le sable serait emporté par le vent. Les roseaux sont fragiles. Ils aiment être enterrés sous le sable mais ne tolèrent pas d'être piétinés. Il suffit de 10 pas pour les détruire.

Pour protéger les dunes du parc, évitez de marcher sur les roseaux des sables. Utilisez plutôt les sentiers aménagés. Encouragez les autres à faire de même.

 **1 888 773-8888 (sans frais)**

 www.parcscanada.gc.ca/pn-np/list_f.asp
et cliquez sur « Île-du-Prince-Édouard »,
puis sur « Patrimoine naturel »

Familles

De l'aide pour les femmes enceintes qui ont besoin de soutien

Si vous êtes enceinte et avez besoin de soutien, le **Programme canadien de nutrition prénatale** peut vous aider. Le programme fournit aux femmes enceintes des conseils sur la nutrition, des suppléments alimentaires et des services d'aide et d'écoute en matière de choix de santé, comme la consommation d'alcool.

Le programme est offert à plusieurs endroits à l'Île, y compris Montague, Wellington, Summerside, Souris, Charlottetown et Alberton.



 **1 866 225-0709 (sans frais)**

 www.hc-sc.gc.ca/enfance-jeunesse

et cliquez sur « Programmes communautaires »

Finances personnelles

La période des impôts : on peut s'entraider

Si vous connaissez la différence entre un crédit d'impôt et un remboursement d'impôt, et si vous êtes habile avec une calculatrice, vous pouvez aider les autres à remplir leur déclaration de revenus. Le

Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt vous donnera une formation gratuite et des documents de référence pour vous aider à aider les autres.

Téléphonez dès maintenant pour savoir comment devenir un bénévole. Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus, téléphonez pour savoir si vous êtes admissible au programme.



Cliff calcule pour les autres

Cliff Poirier, un retraité, met ses années d'expérience au profit des autres. L'an passé, il a été parmi les centaines de bénévoles de l'Île qui ont aidé plus de 5 000 insulaires à remplir leur déclaration d'impôt. Au total, Cliff a aidé plus de 400 personnes dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt.

☎ 1 800 959-7383

🌐 www.adrc.gc.ca/benevole

Pour faire une demande d'assurance-emploi par Internet

Vous pouvez faire une demande d'assurance-emploi par Internet. Grâce à **Appli-web**, c'est facile, sécuritaire et possible 24 heures par jour, sept jours par semaine.

☎ **1 800 808-6352**

🌐 www.drhc.gc.ca/ae

et cliquez sur « Présenter une demande d'a.-e. en direct »



Formation pour les jeunes

Un premier pas vers un emploi à temps plein

Si vous avez entre 15 et 30 ans et êtes au chômage ou sous-employé, le **Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral** peut vous donner une expérience de travail intéressante. Ce programme offre des stages de neuf mois auprès d'un organisme du gouvernement du Canada. Ces stages donnent aux jeunes une excellente formation et des compétences pratiques. Le programme est administré en partenariat avec le YMCA.



Pour être admissible, vous devez :

- avoir entre 15 et 30 ans ;
- être un citoyen canadien ou un résident permanent ;
- être au chômage ou sous-employé ;
- ne pas étudier à temps plein ; et
- ne pas avoir participé à d'autres programmes de stages du gouvernement du Canada.

 **1 800 495-8775**

 www.psj.gc.ca

Les jeunes explorent le Canada

Échanges Canada offre aux jeunes deux programmes passionnants pour leur permettre de se découvrir et d'apprendre à connaître le Canada.

Échanges Jeunesse Canada est pour les jeunes de 11 à 18 ans. Les participants aident à organiser un échange avec une autre région du pays, à faire des recherches sur cette région, à trouver des fonds pour financer leur voyage et à planifier des activités.

Forums Jeunesse Canada s'adresse aux moins de 30 ans. Ce programme permet aux participants d'aller visiter une autre localité pendant au moins cinq jours. Durant leur séjour, ils étudient les institutions nationales et discutent des enjeux d'intérêt national.

Dans la plupart des cas, le gouvernement du Canada paie le voyage des participants.

Plusieurs groupes sont traditionnellement sous-représentés dans les programmes d'échanges. Il s'agit par exemple des jeunes autochtones, des jeunes ayant un handicap, des jeunes provenant de familles à faible revenu et des jeunes provenant de communautés rurales ou de régions isolées. Le gouvernement du Canada encourage ces jeunes à profiter des programmes disponibles.

Éloge du programme

Une jeune de l'Île qui a participé à Échanges Canada n'a que des bons mots pour le programme : « Il faut le vivre pour comprendre à quel point le programme est une expérience enrichissante », a-t-elle dit.

Immigration

Un bon départ pour les nouveaux arrivants au Canada

Vous êtes **nouvellement arrivé au Canada**? Il vous faut trouver un logement, un emploi et inscrire vos enfants à l'école. Vous devez aussi faire une demande de carte d'assurance-santé et trouver un médecin. La publication *Bienvenue au Canada : Ce que vous devriez savoir* vous fournira beaucoup de renseignements. Elle décrit tous les services offerts aux nouveaux arrivants et vous indique aussi où obtenir des cours de langue gratuits.



☎ **1 800 O-Canada**

🌐 www.cic.gc.ca

et cliquez sur « Après votre arrivée »

Pour les résidents permanents qui voyagent à l'étranger

À partir du 31 décembre 2003, vous aurez besoin d'une **carte de résident permanent** pour rentrer au Canada, si vous voyagez à l'étranger. Cette nouvelle carte remplacera votre fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000).



☎ **1 800 255-4541**

🌐 www.cic.gc.ca

et cliquez sur « Après votre arrivée »

Innovation

Pour souligner le travail des jeunes entrepreneurs

Le **Prix aux jeunes entrepreneurs**, de la Banque de développement du Canada, reconnaît le travail de jeunes entrepreneurs canadiens. Chaque année, un gagnant est choisi dans chaque province et territoire par des gens d'affaires, des membres de la Chambre de commerce et des représentants de la Banque de développement du Canada.

L'identité des gagnants est annoncée publiquement. Ils reçoivent une journée de formation spéciale auprès de gens d'affaires et d'universitaires. Pour y être admissible, vous devez :

- être citoyen canadien ;
- être âgé entre 19 et 30 ans le 31 décembre 2003 ; et
- posséder au moins trois ans d'expérience à titre d'entrepreneur.

La période de nomination se termine le 6 juin 2003.

☎ **1 877 232-2269 (sans frais)**

🌐 **www.bdc.ca**

et cliquez sur « Jeune entrepreneur »

Un jeune homme « entreprenant »

L'entreprise de logiciels de Justin MacLeod, Timeless Technologies, compte plus de 3 500 clients dans le monde. Située à Charlottetown, Timeless Technologies développe des bases de données dans des domaines comme le sport et les soins de santé. Justin, 28 ans, a reçu le Prix aux jeunes entrepreneurs en 2001. Son conseil aux jeunes entrepreneurs? « Offrez un produit de première qualité et soyez les meilleurs dans votre domaine. »



Pour appuyer vos idées d'affaires

Vous avez une idée d'affaires? Le Conseil national de recherches du Canada peut vous aider à la réaliser. Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil pourra **vous appuyer dans la recherche et le développement, le réseautage et les études de marché**. Vous pourriez aussi être admissible à un financement allant de 5 000 \$ à 350 000 \$.

☎ 1 877 994-4727 (sans frais)

🌐 <http://irap-pari.nrc-cnrc.gc.ca>

Fait au Canada

Grâce au Conseil national de recherches et à d'autres partenaires gouvernementaux, une entreprise de l'Île a obtenu les droits d'exclusivité pour fabriquer, distribuer et vendre une nouvelle gamme de produits d'emballage biodégradable. L'emballage est fait à base de pommes de terre et autres féculs de fibre végétale. Le Conseil national de recherches a aussi contribué au développement d'autres produits canadiens, comme le canola, le Canadarm et le premier stimulateur cardiaque au monde.

Sécurité et prévention

Une influence positive sur les jeunes

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) veut travailler avec vous pour réduire la criminalité chez les jeunes. La **Stratégie nationale de la jeunesse** de la GRC vise à faire



participer les jeunes à des activités communautaires et à renforcer les collectivités. Pour savoir comment contribuer, contactez le détachement de la GRC de votre région.

- Regardez sous la rubrique « Gendarmerie royale du Canada » dans les pages gouvernementales de l'annuaire téléphonique
- www.grc.gc.ca/jeunesse

Pour mieux prévenir

Julian Madigan est un ancien toxicomane. Il a tenu à parler de son expérience à d'autres jeunes. Accompagné de son père Gerry, il a visité 11 écoles et quatre groupes de parents de l'Île en septembre 2002 pour sensibiliser les jeunes au problème de la drogue. Lui et son père ont ainsi pu raconter leur histoire à 7 000 élèves et parents.

Vous avez besoin de parler? Nous sommes à l'écoute

Quelque chose vous tracasse? Vous voulez en parler? Appelez **Jeunesse J'écoute** pour parler à un conseiller professionnel. Jeunesse J'écoute est un service gratuit et anonyme d'écoute et de soutien. Chaque jour, ses conseillers répondent à quelque 1 000 appels de partout au pays. Tous les sujets sont permis : les amis, la consommation de drogues, l'école, la famille.

 **1 800 668-6868**

 www.grc.gc.ca

et cliquez sur « E » dans l'index de A à Z

Les chutes chez les aînés

Les aînés savent que leur qualité de vie dépend de leur bonne santé. Les chutes leur causent souvent une perte d'indépendance et la détérioration de leur santé. Les chutes représentent la plupart des blessures chez les personnes âgées. Elles sont aussi la cause de près de la moitié des admissions dans les foyers.

Vous pouvez **prévenir les chutes**. Commandez les feuillets d'information *Évitez les chutes!* Ils sont conçus pour les aînés, les anciens combattants, leurs familles et ceux qui œuvrent auprès des aînés.

☎ **1 800 O-Canada**

🌐 www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines

et cliquez sur « Publications », puis sur la lettre « E » dans l'index de A à Z

Le saviez-vous?

Les paiements du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse ne vous parviennent pas automatiquement. Vous devez en faire la demande. Pour en savoir plus sur les services du gouvernement du Canada pour les aînés et ceux qui le seront bientôt, commandez le guide *Services pour les aînés*.



☎ **1 800 O-Canada**

🌐 canada.gc.ca

et cliquez sur « Services pour les Canadiens », puis sur « Les aînés »

Nouvel accord sur les soins de santé

Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux se sont entendus récemment pour soutenir et réformer notre système de santé. Pour faire de cet accord une réalité, le **gouvernement du Canada augmente le financement accordé aux soins de santé de 34,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.**

L'accord renforce les cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé* et accroît le soutien offert aux services de soins de santé actuels partout au pays.

L'accord favorise et finance aussi le changement, afin :

- d'améliorer l'accès aux professionnels de la santé 24 heures sur 24, sept jours par semaine, et d'éliminer les débordements vers les services d'urgence ;
- d'améliorer les soins à domicile et la protection contre les coûts exorbitants des médicaments ;
- d'offrir une prestation humanitaire, dans le cadre de l'assurance-emploi, aux personnes qui doivent quitter temporairement leur emploi pour prendre soin d'un proche gravement malade ;

- d'offrir de l'équipement diagnostic et médical pour réduire les listes d'attente et accélérer les soins ;
- de créer des dossiers médicaux électroniques des patients, et ainsi diminuer la paperasse ;
- de favoriser l'innovation et la science dans les hôpitaux universitaires ;
- de porter une attention spéciale aux besoins des Autochtones.

L'accord prévoit aussi la création d'un Conseil de la santé qui fera rapport régulièrement à tous les Canadiens et les Canadiennes de l'état du système de santé. Les citoyens et les contribuables ont le droit de savoir comment leur argent est dépensé et de quelle façon la réforme est mise en oeuvre.

Pour plus de renseignements sur le nouvel accord :

- 1 800 O-Canada
(1 800 622-6232)
ATS 1 800 465-7735
- canada.gc.ca